

ARRÊTÉ N° 25-205

PORTANT NOMINATION DE MADAME CÉLINE BRACONNIER EN QUALITÉ DE DIRECTRICE DU CENTRE DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES SUR LE DROIT ET LES INSTITUTIONS PÉNALES (CESDIP)

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu le relevé de décision du conseil du laboratoire du CESDIP en date du 21 juillet 2025 portant élection de Madame Céline BRACONNIER en tant que directrice du laboratoire du CESDIP,*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Madame Céline BRACONNIER est nommée directrice du CESDIP.

Article 2 : Durée

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Madame Céline BRACONNIER est nommée pour la durée du plan quinquennal.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 2 septembre 2025

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 4 septembre 2025

Publié le : 4 septembre 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.